Informations de base

2017/2027(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Relations politiques de l'UE avec l'Amérique latine **Subject** 6.40.10 Relations avec les pays d'Amérique Latine, Amérique centrale, Caraïbes	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
AFET Affaires étrangères	LÓPEZ Javi (S&D)	05/09/2016
	Rapporteur(e) fictif/fictive DE GRANDES PASCUAL Luis (PPE) TANNOCK Timothy Charles Ayrton (ECR) NART Javier (ALDE) COUSO PERMUY Javier (GUE/NGL) URTASUN Ernest (Verts/ALE) CASTALDO Fabio Massimo (EFDD)	

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
DEVE Développement	GUERRERO SALOM Enrique (S&D)	08/11/2016

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
16/03/2017	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
11/07/2017	Vote en commission		
20/07/2017	Dépôt du rapport de la commission	A8-0268/2017	Résumé

12/09/2017	Débat en plénière		
13/09/2017	Décision du Parlement	T8-0345/2017	Résumé
13/09/2017	Résultat du vote au parlement		
13/09/2017	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2017/2027(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	AFET/8/07845

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE601.107	30/03/2017	
Amendements déposés en commission		PE604.672	16/05/2017	
Avis de la commission	DEVE	PE600.959	31/05/2017	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A8-0268/2017	20/07/2017	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0345/2017	13/09/2017	Résumé

Relations politiques de l'UE avec l'Amérique latine

2017/2027(INI) - 13/09/2017 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 526 voix pour, 96 contre et 59 abstentions, une résolution sur les relations politiques entre l'Union européenne et l'Amérique latine.

Les députés ont rappelé que la région de l'Amérique latine et des Caraïbes (ALC) représentait **un partenaire de choix pour l'Union européenne** pour répondre ensemble aux grands enjeux qui se posent aujourd'hui au niveau mondial tels que la migration de masse, le terrorisme, le changement climatique et la pauvreté.

Le partenariat UE-ALC devrait s'appuyer sur des valeurs et des principes communs tels que **le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, l'état de droit, la paix et la sécurité internationales** et une adhésion commune à un système multilatéral de gouvernance mondiale fondé sur des normes communes et le dialogue.

Élargir la coopération politique et économique avec les pays ALC: alors que les deux régions partagent une même vision du monde et qu'ils doivent relever les mêmes défis, le Parlement a jugé indispensable d'élargir la coopération politique et économique avec les pays ALC et de nouer avec eux des partenariats plus solides au niveau birégional et bilatéral.

L'Union et la Communauté des États latino-américains et des Caraïbes (CELAC) devraient **renforcer leur partenariat et le dialogue politique en coopérant autour d'intérêts communs** clairement définis afin de relever ensemble les grands défis mondiaux.

Intégration régionale: soulignant la nécessité de coordonner davantage les différents dispositifs d'intégration régionale existants, les députés ont recommandé de renforcer le dialogue, la coopération et l'échange de bonnes pratiques avec la CELAC, le Mercosur, la Communauté andine des Nations (CAN), le Système d'intégration centraméricain (SICA) et l'Alliance du Pacifique qui réunit le Chili, la Colombie, le Mexique et le Pérou.

Le Parlement a suggéré d'accélérer les négociations en cours en vue d'actualiser l'accord global **UE-Mexique** et de parachever l'accord d'association entre l'Union et le **Chili** avant le premier trimestre de 2018.

La résolution a, entre autres, insisté sur la nécessité:

- d'intégrer les économies dans les chaînes de valeur mondiales en se fondant sur un modèle **économique circulaire**;
- d'instaurer des conditions propices à la **diversification des économies** des deux régions afin qu'elles soient moins dépendantes et vulnérables au regard des variations cycliques mondiales;
- de créer des partenariats publics et privés afin de **favoriser le développement économique**, l'entrepreneuriat, la croissance et les investissements étrangers, et de lutter contre l'économie informelle;
- d'instaurer, dans les deux régions, des **régimes fiscaux** viables et efficaces;
- de renforcer la **coopération en matière d'environnement** en mettant particulièrement l'accent sur la transition énergétique et la décarbonation;
- de renforcer la coopération avec des fonds économiques au moyen d'accords bilatéraux entre universités, de bourses, d'échanges de connaissances et de mobilité internationale entre étudiants de l'Union et des pays ALC, notamment par le **renforcement du programme Erasmus+** ;
- d'intégrer dans les accords d'association, de commerce et d'investissement entre l'Union et les pays ALC des règles portant sur la **responsabilité des entreprises** ainsi que des clauses relatives au respect des droits fondamentaux et des droits sociaux;
- de coopérer dans le domaine de **la défense et de la sécurité**, notamment le terrorisme, la lutte contre le trafic de stupéfiants, la criminalité organisée et la lutte contre le problème de la corruption;
- de renforcer la coopération militaire en vue de la création d'un **corps spécial d'aide d'urgence** pour faire face aux catastrophes naturelles et humanitaires.

Situation au Venezuela: vivement préoccupés par la grave détérioration de la situation en matière de démocratie et de droits de l'homme au **Venezuela** , les députés ont invité le gouvernement vénézuélien à garantir la séparation et l'indépendance des pouvoirs et à rétablir pleinement l'autorité constitutionnelle de l'Assemblée nationale.

Ils ont invité la VP/HR et le Conseil européen à envisager le **gel des actifs**, ainsi que des restrictions d'accès au territoire de l'Union pour toutes les personnes impliquées dans de graves violations des droits de l'homme au Venezuela, y compris les membres de l'assemblée constituante non reconnue.

Relations politiques de l'UE avec l'Amérique latine

2017/2027(INI) - 20/07/2017 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission des affaires étrangères a adopté un rapport d'initiative de Javi LÓPEZ (S&D, ES) sur les relations politiques entre l'Union européenne et l'Amérique latine.

Les députés rappellent que la région de l'Amérique latine et des Caraïbes (ALC) représente **un partenaire de choix pour l'Union européenne** pour répondre ensemble aux grands enjeux qui se posent aujourd'hui au niveau mondial.

Le partenariat de longue date UE-ALC, qui repose sur des liens historiques, culturels, humains et économiques, devrait prendre un caractère plus transversal s'appuyant sur des valeurs et des principes communs tels que **le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, l'état de droit, la paix et la sécurité internationales** et une adhésion commune à un système multilatéral de gouvernance mondiale fondé sur des normes communes et le dialogue.

Élargir la coopération politique et économique avec les pays ALC: alors que les deux régions partagent une même vision du monde fondée sur le multilatéralisme et qu'ils doivent relever les mêmes défis, les députés suggèrent de nouer avec les pays ALC **des partenariats plus solides**, et ce dans une optique de complémentarité des actions menées. Cette coopération contribuerait consolider la croissance économique, au moyen de politiques de développement socioéconomique durable, et, dans le même temps, garantir l'intégration sociale, les libertés civiles et les droits de l'homme ainsi que la réduction de la pauvreté.

Le rapport invite l'Union et la CELAC à **renforcer leur partenariat et le dialogue politique**:

- en l'inscrivant dans le cadre des dialogues thématiques et initiatives d'envergure, tels que l'initiative conjointe pour la recherche et l' innovation, le dialogue structuré sur les migrations ou encore le mécanisme de coordination et de coopération dans le cadre de la lutte contre la drogue;
- en coopérant autour d'intérêts communs clairement définis afin de relever ensemble les grands défis mondiaux, comme la bonne gouvernance, la croissance économique, la cohésion sociale, la culture, l'innovation et l'environnement, au sein d'instances multilatérales telles que les Nations unies et le G20.

Intégration régionale: les députés soulignent la nécessité de coordonner davantage les différents dispositifs d'intégration régionale existants, dans le respect des différents rythmes d'intégration. Ils recommandent de renforcer le dialogue, la coopération et l'échange de bonnes pratiques avec la CELAC, le Mercosur, la Communauté andine des Nations (CAN), le Système d'intégration centraméricain (SICA) et l'Alliance du Pacifique qui réunit le Chili, la Colombie, le Mexique et le Pérou.

L'importance de **stimuler la coopération interparlementaire** entre l'Union et la région ALC, notamment entre le Parlement européen et les différents parlements régionaux est soulignée.

Le rapport insiste, entre autres, sur la nécessité:

- d'intégrer les économies dans les chaînes de valeur mondiales en se fondant sur un modèle économique circulaire, et de reconnaître l' importance de développer les accords commerciaux bilatéraux et multilatéraux;
- d'instaurer des conditions propices à la diversification des économies des deux régions afin qu'elles soient moins dépendantes et vulnérables au regard des variations cycliques mondiales;
- de créer des partenariats publics et privés afin de favoriser le développement économique, l'entrepreneuriat, la croissance et les investissements étrangers, et de lutter contre l'économie informelle;
- d'instaurer, dans les deux régions, des régimes fiscaux viables et efficaces;
- de renforcer la coopération en matière d'environnement en mettant particulièrement l'accent sur la transition énergétique et la décarbonation.

Développement durable: les députés estiment que la croissance économique et le commerce ne suffisent pas, à eux seuls, à réduire la pauvreté, les inégalités et l'exclusion. Par conséquent, la réalisation des objectifs de développement durable devrait être l'objectif premier de la coopération entre les pays d'Amérique latine et de la Caraïbe et l'Union.

Emploi, formation: les députés jugent essentielles les politiques publiques, notamment en matière de santé, d'éducation et de formation, ainsi que les initiatives qui visent à ouvrir des perspectives aux quelque 30 millions de jeunes qui ne suivent pas de formation ni ne travaillent. Ils préconisent de **renforcer la coopération** avec des fonds économiques au moyen d'accords bilatéraux entre universités, de bourses, d'échanges de connaissances et de mobilité internationale entre étudiants de l'Union et des pays ALC, notamment par le renforcement du programme Erasmus+.

Les députés suggèrent en outre d'intégrer systématiquement dans les accords d'association, de commerce et d'investissement entre l'Union et les pays ALC des règles portant sur la **responsabilité des entreprises** ainsi que des clauses relatives au respect des droits fondamentaux et des droits sociaux.

Sécurité, corruption: le rapport insiste sur les problématiques auxquelles sont confrontées les deux régions dans le domaine de la défense et de la sécurité, notamment le terrorisme et la lutte contre le trafic de stupéfiants et la criminalité organisée. Il invite l'Union et les pays ALC à lutter contre le problème de la corruption par l'adoption de mesures allant de la prévention à la répression et aux poursuites pénales, et par la mise en œuvre effective des conventions multilatérales et internationales.

Vivement préoccupé par la grave détérioration de la situation en matière de démocratie et de droits de l'homme au **Venezuela**, les députés invitent le gouvernement vénézuélien à garantir la séparation et l'indépendance des pouvoirs et à rétablir pleinement l'autorité constitutionnelle de l'Assemblée nationale.